



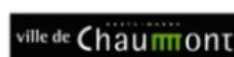
Vous êtes commerçant ou artisan de proximité, vous avez des projets de modernisation, de rénovation ou de mise en accessibilité, vous pouvez dès aujourd'hui bénéficier d'une aide de **20 à 40 %** sur vos investissements grâce au FISAC (Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce) - cette aide est disponible sous condition.

N'hésitez pas à contacter le Pays de Chaumont au 03.25.35.08.05

Contact@pays-chaumont.com

▶ Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur la page dédiée :
<http://www.pays-chaumont.com/fisac/>

Prochaine permanence le 25 février à la Mairie de Nogent de 9h à 11h



Opération **FISAC** du

